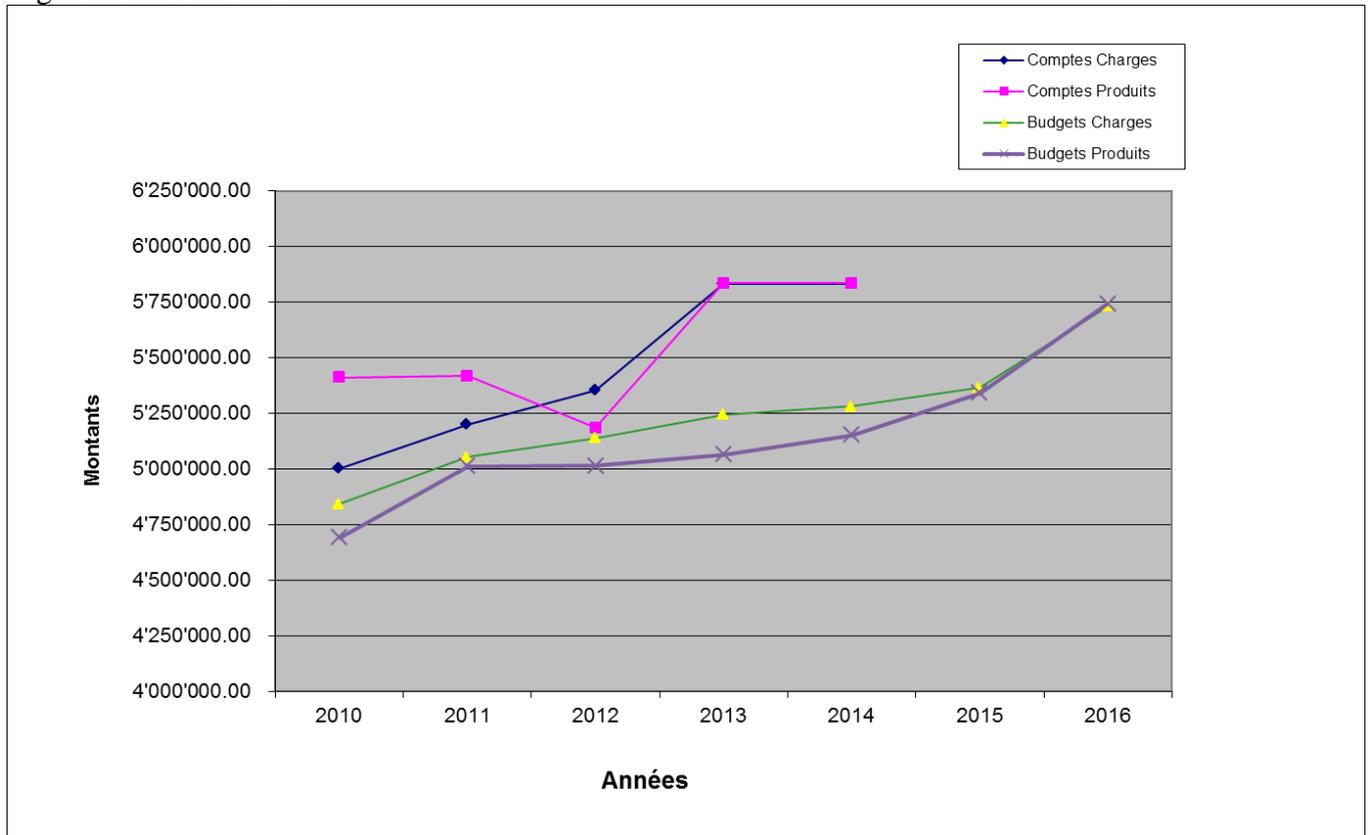


Analyse du budget 2016

Budget de fonctionnement

Avec un total de charges de Fr. 5'731'840.00 et Fr. 5'742'780.00 de produits, le budget 2016 prévoit un excédent de produits de Fr. 10'940.00.

En pourcentage, par rapport au budget 2015, les charges augmentent de 6.65 %, et les produits augmentent de 7.51 %.



Le budget 2016 prévoit un excédent de produit qui représente le 0.19% de l'ensemble des charges.

L'important investissement prévu en 2015 (l'Espace communal) est retardé d'une année. Aussi, les chiffres relatifs à cet investissement sont reportés pour 2016. Les incidences financières qui en découlent ne seront effectives qu'à partir de 2017. Le budget 2016 peut donc être qualifié de budget de transition.

Le budget 2016 prévoit une forte progression des charges (6.65%). Cette augmentation est essentiellement due au chapitre de l'aide sociale en raison des nouveaux cas qui doivent être avancés par la commune, et des contributions plus élevée qu'elle doit payer en raison de l'augmentation de la population. Les charges des Services communaux sont également plus élevées notamment en raison de l'augmentation de prix de l'eau de la part du SEF et des attributions aux financements spéciaux.

D'autre part, les recettes marquent également une forte progression. Cela est essentiellement dû au montant que nous allons recevoir de la péréquation financière (environ Fr. 202'000.-).

Dans le détail, on peut encore faire les remarques suivantes :

Chapitre I

Les salaires du personnel communal ont été adaptés en fonction de la nouvelle échelle des traitements de la RCJU. Il a été tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale pour autant que celle-ci soit accordée par le canton.

La bonne marche des affaires du magasin Denner a incité les gérants à demander une augmentation de la surface de vente. A cet effet, la ludothèque sera déplacée dans le bâtiment scolaire et des travaux seront entrepris pour réunir cette surface au local de vente.

Chapitre II

Il a été prévu d'installer deux candélabres le long de la rue du Doubs à la hauteur des nouveaux immeubles de l'entreprise Jolbat.

Chapitre V

Le système informatique de l'école primaire est devenu obsolète. Aussi, la Commission d'école a prévu son remplacement.

En raison de l'augmentation de la population villageoise, notre contribution aux frais de traitement est également plus élevée que la moyenne.

Dans le cadre de son développement réjouissant, le Football-club Les Bois a souhaité pouvoir utiliser le terrain communal qui se situe à côté de sa propriété. Le Conseil communal a accepté cette demande et a mis ce terrain à disposition. La location qui doit être payée pour cette parcelle est convertie en contribution annuelle en faveur du club.

Chapitre VI

Vu les nombreuses demandes de subventions suite aux constructions du secteur du Plane percé et de Derrie lai Bâme, le montant des subventions reste pour la construction de logement reste élevé.

Les charges liées au secteur social augmentent également dans une proportion non négligeable en raison de l'augmentation de la population (30 habitants).

Les frais de personnel de la crèche et de l'UAPE augmentent passablement en raison du succès rencontré par ces deux institutions. Le système de subvention du canton sera modifié en lieu et place des frais qui sont pris en compte, c'est une enveloppe budgétaire qui devrait nous être allouée. A ce jour, cependant, nous n'avons aucune information de la somme qui nous sera allouée.

Chapitre VIII

Comme mentionné au début de l'analyse du présent budget, l'investissement de l'espace communal est reporté d'une année. Aussi, les chiffres relatifs à ce projet sont reportés dans leur ensemble en 2016. D'autre part, le Conseil communal a tenu compte de la vente de quelques parcelles à bâtir de la zone du Plane percé ou de Derrie lai Bâme, ce qui réduira également les charges financières.

Enfin, la contribution communale au centre de loisirs est calculée en fonction de la nouvelle clef de répartition. Cette nouvelle clef est calculée en fonction de la population. En raison de notre forte augmentation de la population, notre contribution s'en trouve également beaucoup plus élevée.

Chapitre IX

Le montant calculé pour le revenu des impôts des personnes physiques est assez prudent. Ces dernières années, nous avons toujours pu bénéficier de circonstances particulières qui ont permis aux comptes de ce chapitre de s'équilibrer. Une telle situation ne peut toutefois pas toujours se répéter. La commission financière a toutefois tenté de cerner au mieux les différents éléments fiscaux.

Pour conclure le chapitre des impôts, notre collectivité touchera en 2016 la somme de Fr. 202'700.00 du fonds de la péréquation financière. Cette importante somme est due par les communes du canton en raison de leur forte capacité financière (Les Breuleux 243%, Le Noirmont 153%) de la moyenne cantonale pour l'année 2014.

SERVICES COMMUNAUX

Chapitre XI

L'introduction de la taxe au sac pour les communes des Franches-Montagnes depuis le 1^{er} janvier 2015 ne permet pas encore d'établir un bilan. Aussi, le montant des taxes n'est pas modifié. L'introduction d'une vignette pour les végébox permettra néanmoins de financer l'élimination des déchets verts dans une meilleure mesure. En effet, il avait été estimé que la population possédait environ 80 végébox, alors que, finalement, ce sont 180 vignettes qui ont été vendues. Le ramassage des déchets verts est ainsi financé à environ 50 %.

On remarque cependant une augmentation du volume des déchets urbains combustibles pour l'année en cours qui devrait augmenter environ de 10 % par rapport au volume de l'année dernière. Il s'agit certainement d'une conséquence de l'introduction de la taxe au sac pour l'ensemble des Franches-Montagnes.

Chapitre XIV

Le service de l'épuration des eaux est autofinancé. En 2016, les communes devront alimenter un fonds destiné à l'équipement des grandes stations d'épuration pour l'élimination des micros polluants. A cet effet, une taxe de Fr. 9.- par habitant est perçue, ce qui représente environ Fr. 7'200.-. Il y a environ 800 habitants raccordés aux stations d'épuration de la commune. Aussi, la commission Service communaux a proposé d'augmenter le prix du m³ d'eau épurée de 15 cts, soit un prix de Fr. 4.85/m³.

Chapitre XV

Le SEF augmentera son tarif de l'eau de 40 cts/m³. Le service des eaux étant tout juste autofinancé, la commission service communaux propose de reporter cette augmentation sur le prix de l'eau également, soit 45 cts/m³. Les 5 cts supplémentaires serviront à financer le coût de cette augmentation sur les pertes du réseau qui sont de l'ordre de 10%. Si le service des eaux semble autofinancé dans une plus grande mesure, c'est grâce aux taxes de raccordements qui sont facturées à la suite de nouvelles constructions ou de transformations. Ces taxes de raccordement doivent avant tout servir à financer les investissements du service des eaux.

Budget des investissements

Le budget des investissements figure au budget annuel pour mémoire. Il comprend uniquement les objets ayant fait ou devant faire l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal dans le cadre de leurs compétences. Il n'est pas soumis à votation.

Pour l'année 2016, le budget des investissements prévoit :

- les travaux de construction de l'Espace communal Les Bois, travaux qui vont reprendre en 2016
- la participation financière communale à la première tranche des travaux du Syndicat de chemins Les Bois II
- la perception de taxes de raccordements à l'épuration des eaux et au réseau d'eau
- la perception de taxes de raccordements au réseau d'eau du secteur du Plane percé.

Etat des fonds liés aux Services communaux au 31 décembre 2014

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Découvert du Service des déchets	Fr. 37'830.94	
Fonds de l'épuration des eaux		Fr. 9'027.00
Fonds des eaux		Fr. 305'825.98

Conclusions

Le budget 2016, malgré l'investissement de l'Espace communal Les Bois, est équilibré. Contrairement au plan financier à moyen terme établi, il peut encore être renoncé à une augmentation de la quotité d'impôts pour l'année à venir, les investissements en cours n'ayant pas encore trop d'influence sur les comptes communaux. La faiblesse des taux d'intérêts nous permet également de maintenir les charges de fonctionnement.

Lors de sa dernière séance, la commission financière a pris connaissance du présent budget et recommande son acceptation par le Conseil général.

Contrôle des imputations internes

Objet			Cpte à débiter	Cpte à créditer	Montant
<u>Salaires de l'administration (Groupe de matière 115)</u>	Taux en %				
Prestations administratives de l'Agence AVS		Forfait	660.390.00		8'000.00
Prestations administratives pour la crèche	18.50	47'153.75	6650.390.00		8'700.00
Prestations administratives pour l'UAPE	9.20	47'153.75	6651.390.00		4'350.00
Sce déchets 2 % du traitement	2.00	199'241.90	1100.390.00		4'000.00
Sce Eau 4 % des traitements	4.00	199'241.90	1500.390.00		7'950.00
Sce Epuration 4 % des traitements	4.00	199'241.90	1400.390.00		7'950.00
					<hr/> 40'950.00
Imputation				115.490.00	40'950.00
<u>Salaire des Travaux publics</u>					
<u>Groupe de matière (200)</u>					
Service des déchets		Forfait	1100.390.00		4'000.00
Imputation				200.490.00	4'000.00
<u>Salaires de la conciergerie (Groupe de matière 5110)</u>					
Conciergerie Fdt Gentit		Forfait	140.390.00		4'000.00
WC de la gare		Forfait	200.390.00		3'000.00
Conciergerie de la crèche	19.50	33'087.95	6650.390.00		6'450.00
					<hr/> 13'450.00
Imputation				5110.490.00	13'450.00
<u>Salaires du Gardien STEP (Groupe de matière 1400)</u>					
A charge des TP	50.00	85'735.00	200.390.00		42'850.00
Imputation				1400.490.00	42'850.00

Charges sociales (Groupe de matière 116)

Taux en %

Transports scolaires	7.76	10'400.00	5101.390.01	800.00
Crèche communale	13.30	311'834.50	6650.390.01	41'500.00
UAPE	13.30	74'878.65	6651.390.01	10'000.00
Scé Déchets	13.30	4'000.00	1100.390.01	500.00
A charge de la STEP (Employé STEP)		42'867.50	1400.390.00	
Scé Epurat		<u>7'950.00</u>		
	13.30	50'817.50	1400.390.01	6'800.00
Scé Eau	13.30	7'950.00	1500.390.01	<u>1'100.00</u>
				60'700.00
Imputations				116.490.00
				60'700.00

**Frais généraux d'administration
(Groupe de matière 130 jusqu'à 130.318.02)**

Agence AVS		Forfait	660.390.02	300.00
Scé déchets	2.00	60000	1100.390.02	1'200.00
Scé Epurat	4.00	60000	1400.390.02	2'400.00
Scé Eau	4.00	60000	1500.390.02	2'400.00
				6'300.00
				130.490.00
				6'300.00

(Groupe de matière 811)	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
Imputations (Intérêts)			811.490.00	30'350.00
Projet Crèche	457'244.00	329'944.00	6650.390.03	3'250.00
UAPE	20'214.00	18'194.00	6651.390.03	250.00
Total Sce des déchets				1'200.00
Projet Moloks	49'177.00	17'178.00	1100.390.03	350.00
Derrie Lai Bâme Déchets	16'605.00	15'805.00		300.00
Lieu de dépôt	40'666.00	27'000.00		550.00
Total Sce épuration	1'817'322.00	729'871.00		13'650.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	114'889.00	1400.390.03	2'300.00
PGEE	63'828.00	31'579.00	1400.390.03	650.00
Collecteurs EPU Traversée village	424'391.00	56'073.00		
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00	39'207.00	1400.390.03	1'650.00
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	119'234.00	1400.390.03	3'000.00
STEP Boéchet & Cerneux-Godat (LIM)		36'900.00		
STEP Boéchet & Cerneux-Godat	571'413.00	313'718.00	1400.390.03	750.00
Epuration Le Jourez II	35'071.00	18'271.00	1400.390.03	350.00
Patrimoine Epuration Le Plane percé	246'511.00	246'511.00	1400.390.03	3'700.00
Patrimoine Epuration Derrie lai Bâme	82'347.00	82'347.00	1400.390.03	1'250.00
Total Sce des eaux	480'263.00	310'904.00		12'000.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	197'041.00	1500.390.03	3'950.00
Patrimoine Traversée du village	116'114.00	20'114.00	1500.390.03	400.00
Patrimoine Traversée du village (LIM)		48'000.00		
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	45'749.00	1500.390.03	900.00
Alimentation Eau Cerneux-Godat				-
Alimentation Eau Le Plane percé	212'481.00	212'481.00	1500.390.03	3'700.00
Alimentation Eau Derrie lai Bâme	73'668.00	175'139.00	1500.390.03	3'050.00

	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
(Groupe de matière 820)				
Imputations (dépréciations)			820.490.00	62'370.00
Projet Crèche	457'244.00	329'944.00	665.390.04	9'400.00
UAPE	20'214.00	20'214.00	6651.390.04	2'000.00
Total sce déchets				7'850.00
Projet Moloks	49'177.00	22'178.00	1100.390.04	5'000.00
Moloks Derrie lai Bâme"	16'605.00	16'605.00	1100.390.04	800.00
Lieu de dépôt	40'666.00	40'666.00	1100.390.04	2'050.00
Total Sce épuration	1'817'322.00	762'271.00		32'400.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	120'689.00	1400.390.04	5'800.00
PGEE	63'828.00	34'779.00	1400.390.04	3'200.00
Collecteur des eaux usées				
Collecteur EPU Trav. Village (LIM)	424'391.00	63'973.00	1400.390.04	7'900.00
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00	43'607.00	1400.390.04	4'400.00
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	122'134.00	1400.390.04	2'900.00
Boéchet - Cerneux Godat (LIM)		38'600.00	1400.390.04	1'700.00
Boéchet - Cerneux Godat	571'413.00	315'718.00	1400.390.04	2'000.00
Epuration Le Jourez II	35'071.00	22'771.00	1400.390.04	4'500.00
Le Plane Percé Epuration	246'511.00	246'511.00		
Derrie Lai Bâme Epuration	82'347.00	82'347.00		
Total Sce des eaux	480'263.00	321'604.00		10'700.00
Patrimoine Eau Le Jourez Solde	296'893.00	202'641.00	1500.390.04	5'600.00
Patrimoine Eau Traversée du village	116'114.00	20'114.00		
Patrimoine Eau Traversée du Village(LIM)		52'000.00	1500.390.04	4'000.00
Patrimoine Eau L'Orée	67'256.00	46'849.00	1500.390.04	1'100.00
Le Plane Percé Alimentation eau	212'481.00	212'481.00		
Derrie lai Bâme Alimentation eau	175'139.00	175'139.00		